



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent neuvième session
Point 5.2 de l'ordre du jour provisoire

EB109/22
11 décembre 2001

Fonds renouvelables et autres fonds à long terme

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé a été informée que l'OMS s'attendait à devoir faire face à des besoins considérables dans le domaine de l'immobilier et dans celui de la technologie de l'information. Des rapports plus détaillés sur les plans concernant ces deux domaines d'équipement devaient être présentés au Conseil exécutif à sa cent neuvième session en janvier 2002.¹
2. Les innovations apportées dans le système des Nations Unies en matière de sécurité du personnel entraîneront des dépenses pour l'OMS et un fonds devra être établi à cette intention.
3. Dans le cadre de l'application du Règlement financier² et des Règles de Gestion financière³ révisées, le fonds de roulement des ventes créé en vertu de la résolution WHA22.8 a été réexaminé pour garantir que sa présentation soit transparente et comparable à celle des autres fonds.
4. Le rapport ci-après contient donc des informations sur le fonds immobilier, le fonds pour la technologie de l'information, la création d'un fonds pour la sécurité et le fonds de roulement des ventes.

Fonds immobilier

5. Les ressources du fonds immobilier servent avant tout à l'acquisition de terrains et à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, ainsi qu'à d'importantes réparations ou modifications apportées aux immeubles abritant des bureaux de l'Organisation. Aux termes de la résolution WHA23.14 portant création du fonds, celui-ci est réapprovisionné ou augmenté au moyen de recettes diverses affectées à cette fin par l'Assemblée de la Santé.⁴ Une autorisation spécifique de

¹ Voir le document A54/6, annexe 2.

² Adopté par la résolution WHA53.6.

³ Confirmées par la résolution EB107.R6.

⁴ Par sa résolution WHA45.20, l'Assemblée de la Santé a alloué un montant de US \$3 millions au fonds immobilier en 2002-2003.

l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains et la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

6. L'annexe indique les coûts estimés – pour les cinq prochaines années – de l'entretien, des réparations et des agrandissements prévus concernant les bâtiments existants ainsi que la construction de nouveaux bâtiments. Des renseignements complémentaires sont fournis ci-dessous.

7. La résolution WHA54.7 autorisait le Directeur général à aller de l'avant dans les négociations avec les autorités suisses sur le projet concernant la construction d'un bâtiment OMS/ONUSIDA¹ en la priant de faire rapport sur le projet à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.

8. Le Bureau régional de l'Afrique a commencé à regagner Brazzaville après avoir été accueilli à titre temporaire à Harare. Il est donc prématuré pour le Bureau de présenter un plan quinquennal d'entretien et de réparation qui ait vraiment un sens bien qu'il soit prévu d'élaborer un tel plan et de l'inclure dans les futurs rapports. Il faut toutefois faire face à des besoins immédiats, car le retour à Brazzaville supposera l'obtention de fonds en 2002 pour renforcer la sécurité autour de la zone du Bureau, améliorer son infrastructure et acheter deux maisons situées à l'intérieur de la zone pour qu'elle soit d'un seul tenant.

9. Le Bureau régional des Amériques/Bureau sanitaire panaméricain a l'intention de remanier la Chambre du Conseil et deux salles de réunion, y compris les installations d'interprétation, de réparer les dalles du garage et de rénover un certain nombre de toilettes. Conformément à la pratique établie qui consiste à ce que l'OMS finance un quart des frais du Bureau, 25 % des coûts estimés sont inclus dans l'annexe.

10. Le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est a l'intention de remplacer deux générateurs lourds, un ascenseur, des transformateurs et des câbles, de climatiser l'annexe et d'ajouter des installations de climatisation de réserve. Un réaménagement du Bureau s'impose afin de réinstaller le service de l'enregistrement pour créer de nouveaux locaux.

11. Le Bureau régional de l'Europe a entrepris, conjointement avec le Gouvernement danois, une enquête sur les locaux qui ont maintenant plus de 30 ans. On a estimé à US \$2,3 millions le montant des frais de réparation d'ensemble. La modernisation des bâtiments comprend l'amélioration de l'alarme incendie, moyens de lutte et portes coupe-feu, le renouvellement des accessoires d'éclairage et du groupe électrogène d'urgence, la remise à neuf du système de ventilation et de la cafétéria et l'installation d'un système de gestion du bâtiment. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement concernant le partage des coûts. Le coût indiqué à l'annexe représente environ la moitié du coût total estimé.

12. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale n'a que récemment emménagé dans son nouvel immeuble du Caire et n'envisage donc pas d'importantes dépenses d'équipement au cours des cinq prochaines années. Toutefois, la sécurité du Bureau régional et des bureaux de pays doit être renforcée. En outre, le bâtiment de Juba devra être rénové de façon approfondie.

13. Le Bureau régional du Pacifique occidental est confronté à une pénurie de locaux qui ne répondent plus aux normes internationales. On a prévu de faire face au problème en plusieurs étapes : a) agrandissement du bâtiment 2 pour fournir 1032 m² de bureaux supplémentaires ; b) amélioration des

¹ Voir le document EB107/2001/REC/1, annexe 1, section II.

installations existantes des bâtiments 1, 2 et 3 ; et c) construction d'un immeuble de quatre étages qui abritera des bureaux et des places de stationnement supplémentaires.

14. Le Siège a l'intention d'entreprendre quatre projets majeurs au cours des cinq prochaines années : a) rénovation de la salle du Conseil exécutif et des quatre grandes salles de réunion ; b) installation d'un nouveau système de sécurité ; c) installation d'un système de climatisation dans les bureaux des annexes L et M ; et d) remplacement de quatre chaudières du chauffage central.

15. En raison des besoins graves de locaux du Siège de l'OMS et de l'ONUSIDA, deux organisations ont poursuivi les négociations au cours de l'année écoulée avec les représentants du Gouvernement fédéral suisse et du Gouvernement de l'Etat de Genève en vue de la construction d'un nouveau bâtiment.¹

16. Les autorités fédérales suisses et les autorités genevoises ont fait savoir qu'elles étaient disposées à financer un bâtiment OMS/ONUSIDA par un prêt sans intérêt remboursable en 50 ans d'un montant maximum estimé à Fr.s. 55 millions. Le bâtiment étant destiné à parts égales à l'ONUSIDA et à l'OMS, **la part des coûts à supporter par l'OMS est estimée à Fr.s. 27,5 millions remboursables en 50 ans. Les négociations se poursuivent afin d'obtenir une réduction de ce montant, une compensation devant être fournie par les autorités suisses à la suite de la démolition du bâtiment V** (qui abrite actuellement l'ONUSIDA) afin de permettre la construction d'une nouvelle voie d'accès à une route principale. Le remboursement de la part du prêt des autorités suisses se fera en tranches annuelles fixes, la première tranche étant remboursable à la fin de l'année de l'achèvement du bâtiment, actuellement prévu en 2005.

Fonds pour la technologie de l'information

17. Les systèmes administratifs actuels de l'OMS concernant la technologie de l'information (budget et finances, ressources humaines, traitements et achats) ont été élaborés au cours des 25 dernières années. Au cours de cette période, la structure du financement de l'OMS est passée d'une organisation financée en grande partie par le budget ordinaire à une organisation qui tire plus de la moitié de ses ressources financières des contributions volontaires. L'OMS a introduit une budgétisation fondée sur les résultats, la réforme des ressources humaines se poursuit, le cadre financier a été révisé, la procédure d'achat des biens et services est en cours de modernisation, et l'accent est mis davantage sur les opérations dans les pays.

18. Si certaines améliorations ponctuelles ont été apportées au fil des années, les systèmes existants ne peuvent être adaptés de manière rationnelle et efficace pour répondre aux besoins actuels et futurs de la gestion du programme de l'OMS. Il faut donc progressivement remplacer les systèmes de base concernant le budget et les finances, les ressources humaines, les traitements et les achats au cours des deux prochains exercices, afin de disposer de nouveaux systèmes opérationnels à tous les niveaux de l'Organisation, y compris à celui des pays. L'application de tels systèmes supposera un investissement financier et humain considérable.

19. En 1999, une stratégie de technologie de l'information a été élaborée recommandant le remplacement de ces systèmes de base par un système mondial intégré avec une enveloppe globale. La faisabilité de l'application d'un tel système a été évaluée et réexaminée depuis. L'expérience par d'autres organisations du système des Nations Unies qui sont parvenues à différents stades de l'application de

¹ Voir le document EB107/2001/REC/1, annexe 1, section II.

projets analogues visant à remplacer leurs systèmes a été fort utile pour déterminer comment aller de l'avant. On a également évalué des options comme l'association d'autres progiciels, l'application de systèmes mis au point pour d'autres organisations, et la personnalisation et la mise au point de certains systèmes actuellement appliqués dans les Régions de l'OMS ou au Siège. On est parvenu à la conclusion qu'il serait peut-être plus judicieux de prévoir des systèmes distincts pour chaque fonction avec les interfaces nécessaires plutôt qu'un seul système pour l'ensemble des fonctions.

20. On aborde actuellement la phase opérationnelle du processus. Des équipes de membres du personnel sont réunies pour commencer des travaux détaillés, notamment l'analyse du flux des travaux afin de déterminer les besoins spécifiques et de pouvoir ensuite lancer un processus d'appel à soumission en vue du choix d'un ou de plusieurs systèmes. A ce stade, le coût global du projet est estimé à quelque US \$50 millions sur une période de trois à quatre ans, une estimation plus détaillée et plus fiable restant à établir.

21. Le coût du remplacement du système représente pour l'OMS un investissement isolé qui pourra être financé par un fonds pour la technologie de l'information à créer en vertu de l'article 9.3 du Règlement financier. Il est proposé d'approvisionner ce fonds par le budget ordinaire et par d'autres sources (le compte spécial de frais généraux). Ce financement reflétera le fait que les systèmes appuieront la gestion de programmes financés aussi bien par le budget ordinaire que par des contributions extrabudgétaires. Actuellement, on a l'intention de proposer un financement d'un montant de l'ordre de US \$20 millions au titre du budget ordinaire en 2004-2005, complété par des fonds du compte spécial des frais généraux. On cherchera aussi à obtenir des contributions volontaires en nature et en espèces.

Fonds pour la sécurité

22. Dans sa résolution 55/238 (II) du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies priait notamment le Secrétaire général « de mettre au point, en coordination avec les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, un mécanisme efficace de partage des coûts » pour les propositions énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies.

23. Sur la base des résultats d'un recensement du personnel de terrain, le CAC a approuvé une formule pour le partage des coûts pendant l'exercice 2002-2003 avec un budget total de US \$53,2 millions réparti comme suit :

- les frais de la direction générale et de la gestion (US \$4,2 millions) seraient supportés par l'Organisation des Nations Unies ;
- les dépenses liées au terrain seraient supportées par toutes les autres organisations proportionnellement à leur présence globale sur le terrain.

24. En appliquant cette formule, on arriverait à une contribution de l'OMS de US \$5 161 200 (sur la base de 10,27 % du personnel total sur le terrain) ; il faudrait ajouter à ce montant quelque US \$139 000 pour les frais d'assurance, ce qui donnerait un montant total d'environ US \$5 300 000 pour l'exercice 2002-2003.

25. Le Directeur général a décidé de créer un poste de directeur, Coordination de la sécurité, ainsi qu'un poste des services généraux afin d'appuyer la gestion de la sécurité au sein de l'Organisation. Le coût de

ce bureau pour l'exercice 2002-2003, y compris les fonds de formation à la sécurité, est estimé à environ US \$700 000.

26. Le coût total de la sécurité pour l'exercice 2002-2003 est donc estimé à US \$6 millions. Ce coût couvre les services de sécurité pour le personnel dans tous les lieux d'affectation engagé pour des activités financées aussi bien par le budget ordinaire que par d'autres sources de fonds. Vu l'importance accrue vouée à la sécurité du personnel de l'OMS, le Directeur général a décidé, conformément à l'article 9.3 du Règlement financier, de créer un fonds pour la sécurité afin de consigner les recettes et dépenses liées à la fourniture de la coordination de la sécurité et afférentes tant au remboursement de la part des coûts du système des Nations Unies due par l'OMS qu'aux coûts liés au Secrétariat. Le fonds pour la sécurité sera financé par un virement de crédits au titre du budget ordinaire pour les Régions et le Siège et d'autres fonds (compte spécial de frais généraux). D'autres crédits pour l'exercice 2002-2003 ne seraient donc pas nécessaires.

Fonds de roulement des ventes

27. Par la résolution WHA22.8, la Vingt-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé a confirmé « la décision prise par la Douzième Assemblée mondiale de la Santé dans le paragraphe I de sa résolution WHA12.6, au terme duquel le fonds de roulement des ventes sera alimenté par le produit des ventes des publications, des films, des bandes fixes et autres moyens visuels, ainsi que tous autres articles que l'Organisation pourrait être amenée à produire en vue de la vente ». Tous les produits de ces ventes sont donc portés au crédit du fonds.

28. La résolution WHA22.8 prévoit qu'un traitement comptable différent doit être réservé à différentes dépenses. En vertu du paragraphe 4.i) du dispositif, les dépenses afférentes à la production peuvent être imputées directement au fonds. Les dépenses liées à la promotion des ventes sont traitées différemment. Conformément au paragraphe 4.iii) du dispositif, à la fin de chaque année « une somme correspondant au montant estimatif des dépenses afférentes, pour l'exercice suivant, à la promotion des ventes et au personnel exclusivement chargé des ventes sera virée du fonds au compte spécial de frais généraux ». En d'autres termes, une partie des dépenses apparaît directement dans le compte du fonds alors qu'une autre apparaît au compte spécial des frais généraux. En raison de cette pratique, le tableau financier d'ensemble concernant le fonds de roulement des ventes et du compte spécial des frais généraux manque de clarté.

29. Il est proposé de modifier la procédure comptable du fonds de roulement des ventes de façon à ce que **l'ensemble du produit des ventes soit porté au crédit et les dépenses au débit du fonds lui-même**. Ainsi, la situation financière du fonds pourra être présentée aux Etats Membres en un seul et même endroit, à savoir dans l'Etat 1.1 du rapport financier de l'Organisation.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

30. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport sur le fonds de roulement et les autres fonds à long terme.

31. En ce qui concerne le fonds immobilier, le Conseil exécutif voudra peut-être adopter une résolution sur le modèle suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les fonds renouvelables et les autres fonds à long terme ;¹

Prenant note des plans généraux pour la période quinquennale 2002-2006 et les coûts estimatifs correspondants ;

Notant la situation des négociations avec les autorités suisses concernant la construction d'un bâtiment à Genève devant abriter les locaux de l'ONUSIDA et des locaux supplémentaires de l'OMS ;

Notant les propositions du Bureau régional de la Région du Pacifique occidental visant à agrandir le bâtiment 2 et à construire un nouveau bâtiment de quatre étages devant abriter des bureaux supplémentaires et des places de stationnement ;

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les fonds renouvelables et les autres fonds à long terme ;

1. EXPRIME ses remerciements à la Confédération suisse et à la République et Canton de Genève pour la constance de leur hospitalité ;
2. AUTORISE le Directeur général à faire procéder à la construction d'un nouveau bâtiment au Siège d'un coût actuellement estimé à Fr.s. 55 000 000 dont l'OMS aurait à supporter une part estimée à Fr.s. 27 500 000 ;
3. APPROUVE le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, à partir de l'année de l'achèvement de la construction, de la part de l'OMS du prêt sans intérêt consenti par les autorités suisses ;
4. NOTE que des négociations sont en cours avec les autorités suisses en vue de réduire, d'un montant destiné à compenser la démolition du bâtiment V, la part de l'OMS du prêt consenti par les autorités suisses ;
5. PRIE le Directeur général de faire rapport, à intervalles appropriés, au Conseil exécutif et à l'Assemblée de la Santé sur les progrès de la construction des nouveaux locaux au Siège et sur les coûts y afférents ;
6. AUTORISE la construction financée par le fonds immobilier d'une extension du bâtiment 2 et la construction d'un nouveau bâtiment de quatre étages pour abriter des bureaux et des places de stationnement supplémentaires au Bureau régional du Pacifique occidental.

¹ Document EB109/22.

32. Concernant le fonds de roulement des ventes, le Conseil exécutif voudra peut-être envisager d'adopter la résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les fonds renouvelables et autres fonds à long terme et pris note des propositions sur le fonds de roulement des ventes qui y figurent ;¹

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant les propositions sur le fonds de roulement des ventes contenues dans le rapport du Directeur général sur les fonds renouvelables et autres fonds à long terme ;

1. DECIDE que les paragraphes 4 et 5 de la résolution WHA22.8 seront remplacés par les paragraphes ci-après qui régiront désormais les opérations du fonds de roulement des ventes :

4. ...

i) le fonds sera utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à l'impression et à la réimpression d'exemplaires supplémentaires des publications de l'OMS mises en vente, à la production des copies supplémentaires de films, de bandes fixes et autres moyens visuels, ainsi que de tous autres articles que l'Organisation pourrait être amenée à produire en vue de la vente, à la promotion des ventes, au personnel chargé exclusivement des ventes et aux frais de distribution et d'expédition ;

ii) les recettes provenant de toutes ces ventes seront portées au crédit du fonds ;

iii) les dépenses encourues conformément au paragraphe 4.i) seront portées au débit du fonds ;

iv) les opérations de l'année et la situation du fonds seront indiquées dans chacun des rapports financiers du Directeur général ;

5. AUTORISE le Directeur général, à la fin de chaque exercice, à virer aux recettes diverses tout montant du fonds de roulement en excédent des sommes nécessaires ;

2. DECIDE EN OUTRE que les dispositions de la présente résolution prennent effet à partir de l'exercice 2002-2003.

¹ Document EB109/22.

ANNEXE

**PLAN GLISSANT QUINQUENNAL :
ACQUISITION, CONSTRUCTION ET ENTRETIEN DE BATIMENTS
(en millier de US \$)**

Bureau	Description	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Afrique	Renforcer la sécurité et l'infrastructure sur les lieux ; acheter des logements pour Brazzaville	1 500	-	-	-	-	1 500
Amériques	Réaménager trois salles de réunion, réparer les dalles du garage, rénover les toilettes	138	105	95	102	98	538
Asie du Sud-Est	Remplacer les câbles et l'ascenseur ; installer des générateurs ; renforcer le système de climatisation	100	96	127	476	550	1 349
Europe	Installer et renouveler l'alarme incendie et les systèmes de gestion des bâtiments ; remettre à neuf la cafétéria et la ventilation ; renouveler le groupe électrogène d'urgence ; remplacer les accessoires d'éclairage ; installer des fermetures automatiques des portes en cas d'incendie	253	218	290	315	78	1 154
Méditerranée orientale	Renforcer la sécurité au Bureau régional et dans les bureaux des représentants de l'OMS, rénover les bâtiments à Juba	260	50	-	-	-	310
Pacifique occidental	Agrandir le bureau 2 ; moderniser et améliorer les installations existantes ; construire un bâtiment de quatre étages	430	580	310	1 067	587	2 974
Siège	Entretien et rénover les bâtiments ; installer un système de climatisation dans les annexes L et M ; rénover la salle du Conseil exécutif et quatre salles de réunion ; remplacer des chaudières du chauffage central ; installer un nouveau système de sécurité ; rembourser en 50 ans le prêt suisse pour la construction du bâtiment OMS/ONUSIDA	400	2 620	1 330	1 654	1 654	7 658
TOTAL		3 081	3 669	2 152	3 614	2 967	15 483

= = =